

# Mazères... Lisons...

www.mazeres-lezons.fr

Le journal d'information des **Habitants** de la commune de Mazères-Lezons

numéro 11



## Éditorial

Mais hormis cet aspect géographique de la question, au moment de voter en plein mois d'août, d'autres questions vitales se posaient encore aux élus comme celle de la gouvernance de la nouvelle structure, de la représentation des plus petites communes, de l'harmonisation des compétences, celle de l'augmentation exponentielle des coûts administratifs et techniques inévitables qui va de pair avec l'augmentation inévitable des impôts.

Alors comment ne pas être inquiets sur le devenir de nos villages dans une grosse Communauté d'agglomération qui devrait compter 39 communes, alors qu'à 14 aujourd'hui nous nous heurtons trop souvent aux dysfonctionnements de la techno-structure ?

Ce n'est pas la compétence des élus qui est à mettre en cause, c'est l'élaboration de ces nouveaux monstres technocratiques car ils rompent avec le besoin de proximité des citoyens avec leurs élus. Dans ces conditions comment imaginer que tout ira mieux demain ?

En conclusion, même s'il a reconnu la cohérence de bassin de vie du nouveau territoire proposé par le préfet, le Conseil municipal a estimé que trop de questions restaient en suspens et que vouloir les ignorer consistait à signer un chèque en blanc. Par conséquent il a donné un avis défavorable à la réforme et au projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Monique SÉMAVOINE, Votre Maire

Une réforme territoriale est probablement nécessaire pour améliorer l'efficacité de nos collectifs. Mais à Mazères-Lezons nous sommes extrêmement réservés pour ne pas dire hostiles à la réforme telle qu'elle a été légiférée. Parce que, hormis la création de masses critiques nécessaires au développement économique des régions et des bassins de vie, cette réforme proposée dans la précipitation sur un schéma parachuté de Paris et élaborée dans la consanguinité intellectuelle d'élus et technocrates de très grandes villes aura des conséquences dévastatrices.

En effet, le dernier lien direct qui existe encore entre les citoyens et les élus municipaux disparaîtra définitivement dès lors que tous les pouvoirs et toutes les décisions seront concentrés au sommet d'une super-agglo méga-technocratique.

Certes nous pouvons admettre que le nouveau périmètre proposé par le préfet pour élargir l'actuelle Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées aux Communautés de Communes Gave et Coteaux, Mieu-de-Béarn et Luy-de-Béarn, a le mérite de correspondre à une cohérence de bassin de vie.

## Rencontre...

### L'élite en compétition à Mazères-Lezons

Fin mai dernier, la salle des sports de Mazères-Lezons fut le théâtre des demi-finales nationales de roller artistique. Ce sont ainsi 160 jeunes espoirs du patinage français, âgés de 8 à 13 ans, qui ont évolué sous le regard d'un public nombreux et conquis durant trois jours.

Notre club mazérois de l'USM, organisateur de l'évènement, ne présentait pas moins de 11 sportifs, parmi lesquels Suzie Etchart (13 ans) et Kévin Péboscq (11 ans), champions nationaux en titre.

Suzie Etchart conservera son titre avec brio quelques jours plus tard lors de la finale nationale à Gujan-Mestras en décrochant sa deuxième médaille d'or de Championne de France.

Cet évènement fut indéniablement l'occasion de promouvoir une discipline méconnue alliant grâce, maîtrise technique et qualités athlétiques.



Encore de l'or pour Suzie Etchart

La réussite de cet évènement est celle de tout un club dont le dynamisme (70 licenciés) est incarné par ses entraîneurs Céline Prim et Stéphanie Jouanlong, ainsi que par l'ensemble des bénévoles qui œuvrent au quotidien pour un développement croissant.

... bloc note... bloc note... bloc note... bloc note...

### Voyage des Aînés

Pour son traditionnel voyage annuel d'automne offert aux Aînés, le jeudi 6 octobre, le CCAS a choisi de mettre le cap sur Biarritz, pour découvrir le fameux nouveau Musée de la Mer, récemment agrandi et entièrement reconçu, inauguré et ouvert au public en juin dernier, et qui rivalise désormais avec les plus grands aquariums d'Europe.

La visite sera suivie d'un déjeuner dans un cadre exceptionnel, au-dessus de la plage du Port-Vieux, face à l'océan. Et après une balade dans la ville, une visite du charmant village d'Arcangues bouclera ce programme exceptionnel.

### Spectacle d'humour

Samedi 22 octobre à 20h30, salle Marcelle Courtois, venez assister au « one man show » de Gilles Llenera qui vous fera passer une bonne soirée dans le rire, l'émotion, la sincérité et la générosité de son jeu. Dans ce nouveau spectacle, l'humoriste a pris le risque d'une mise en scène plus dépouillée et qui laisse plus de place à l'imagination.

" C'est l'histoire d'un mec...de là-bas !!"

Tarifs : 6€ adultes ; 3€ moins de 18 ans.



Septembre 2011

... bloc note... bloc note... bloc note... bloc note...

### Invitation : vernissage

Vendredi 30 septembre à 19h, à la mairie : les Mazérois sont invités au vernissage de la création d'art contemporain de Christophe Clottes, artiste en résidence pour le Bel Ordinaire. Voir Zoom p4.



page 1

- Éditorial
- Rencontre...
- Bloc note...



page 2

- L'urbanisme, tout un art...
- Portrait de... l'Abbé Victor Gomes



page 3

- En direct de Mazères-Lezons
- Zoom... Transhumance mazéroise



page 4

- Avec vos élus...
- Chez nous... Per noste...

D 37  
MAZÈRES  
- LEZONS

les jardins de mazères les bords du gave les jardins d'...  
les aguts la v...  
le hameau allée de lezons les aguts alfred de lassence  
la vallée neutreuse

www.mazeres-lezons.fr

## L'Urbanisme... où l'art de vivre en harmonie avec notre environnement

Contrairement aux idées reçues, le fait d'être propriétaire de son terrain ou de sa maison d'habitation ne permet pas à tout un chacun de faire ou de construire ce qu'il veut chez lui.

En effet, en matière de construction et d'aménagement, le Code de l'urbanisme fait obligation aux propriétaires d'informer la Commune de ses projets, préalablement à tous travaux, par le dépôt d'une déclaration administrative en Mairie.

### ► Des démarches pour être en conformité avec le Code de l'urbanisme :

Selon l'importance des travaux ou des modifications projetés, la demande pourra prendre la forme soit d'un « Permis de construire », soit d'une « Déclaration de travaux ».

Ceci est **valable quel que soit le type de construction** à réaliser (maison d'habitation, garage, abri de jardin, véranda, piscine, abri bois, clôture, terrasse couverte, etc...), mais également et surtout **pour toutes les modifications qui concernent l'aspect extérieur des constructions existantes** comme par exemple : le changement de couleur des volets, façades, portails, murs de clôture, le changement des menuiseries en bois par du PVC ou de l'aluminium, l'installation de panneaux solaires, la création ou changement de clôture –surtout si l'on est en zone inondable-, le changement de toiture, etc.... Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive.

Cette déclaration doit permettre d'apprécier la conformité de votre projet aux règles d'urbanisme en vigueur et son intégration dans l'environnement local.

### ► Un propriétaire ne peut pas faire tout ce qu'il veut, la Mairie non plus !

Pour instruire votre dossier de demande, la Commune dispose d'un outil : le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document, élaboré dans une longue démarche d'étude, de

concertation et de validation avec la Commune, ses partenaires institutionnels et économiques et les habitants, contient le projet d'urbanisme. Le PLU est un outil important qui permet d'organiser l'aménagement du territoire et de protéger notre cadre de vie en évitant que des projets successifs se juxtaposent sans aucune cohérence entre eux et au risque de dénaturer notre environnement et son caractère régional.

Pour accompagner la Mairie et les habitants et préciser la réglementation des PLU, la Communauté d'agglomération a créé un outil de recommandations architecturales et paysagères, afin de protéger l'identité et la richesse du patrimoine bâti et paysager. Cet outil peut être comparé à un catalogue à la disposition de tous : il renseigne sur les matériaux et coloris à utiliser ou à proscrire pour les clôtures, façades ou toitures, en fournissant une palette de couleurs et leurs combinaisons possibles. Il donne également des pistes de réflexion sur l'aménagement des parcelles, mais aussi des conseils sur les différents types de végétation recommandés pour notre région, et même leurs possibilités d'association selon les formes et les couleurs.

Toutes ces règles peuvent paraître contraignantes et l'idée de construire ou de modifier votre habitation en catimini germe parfois dans des esprits pressés... Cependant si vous vous demandez quel en est le risque, la réponse s'exprime en chiffres : selon l'article L480-4 du Code de l'urbanisme, vous risquez une amende d'au moins 1.200 €, qui peut monter même jusqu'à 6.000 € par m<sup>2</sup> construit, ce qui donne dans le pire des cas pour une cabane de 20m<sup>2</sup> -devenue temporaire car il faudra aussi la détruire- la coquette somme de 120.000 €... un peu cher, non ? Toutefois, il est possible que par indulgence extrême du Tribunal, vous ne soyez soumis qu'à une obligation de détruire et de remettre le terrain, le bâtiment ou les murs dans l'état où ils étaient avant travaux...

### ► La Mairie est là pour vous accompagner et vous conseiller :

Alors n'hésitez surtout pas : renseignez vous auprès de la Mairie qui vous conseillera

et précisera les règles auxquelles vous êtes soumis pour réaliser votre projet.

Cela évitera d'une part le risque d'un recours contentieux mais permettra également de développer harmonieusement notre territoire tout en préservant le paysage et l'identité du village et de la région où nous avons choisi de vivre.



À Mazères-Lezons, le PLU est en cours de révision depuis déjà trois ans sous la tutelle des Services d'Urbanisme de la CDA-PP.

Cette démarche a été engagée afin d'étudier l'aménagement futur de notre village, en cohérence avec le projet de revitalisation du centre-bourg dont le cœur se situera dans l'axe de la rue Jules-Ferry, sur la rue Louis-Barthou, avec la création d'un quartier neuf composé d'espaces publics, de services, et de la construction de logements dont la forte densité répondra aux besoins du Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération pour les dix années à venir.

Il serait trop hasardeux d'annoncer la date de son aboutissement qui ne dépend pas de la mairie, toutefois nous pouvons promettre qu'il sera prochainement possible de nous engager dans la phase publique d'information et de concertation avec les habitants. Patience...

## Portrait de... l'Abbé Victor Gomes

RETROUVEZ DANS CHAQUE NUMÉRO DE MAZÈRES LISONS LE PORTRAIT D'UN ACTEUR DE LA VIE DE NOTRE VILLAGE



### ► Spontanément c'est Victor...

**Les yeux bleus impressionnent et le sourire lumineux rassure... Comment doit-on l'appeler : Monsieur l'Abbé, mon Père ou Monsieur le Curé ? Mais très vite, c'est Victor qui s'impose...**

A 44 ans cet homme jeune hyper-actif est un homme pressé ; Mazères est son premier poste de « Curé » : prêtre d'une paroisse de cinq clochers, responsable aquitain de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), prêtre doyen de « Pau Périphérie », cadre responsable à l'échelle du Diocèse, cet ébéniste de formation ne s'est jamais retrouvé dans l'image du village rassemblé autour du Curé, inquiet d'une église trop éloignée des préoccupations des plus humbles et des plus fragiles et soucieux de se réaliser dans « une église qui aide à vivre ».

### ML : Quel est le rôle du prêtre de Mazères en 2011 ?

**Victor Gomes :** Le prêtre est celui qui fait le lien entre les Mazérois de souche et ceux qui viennent d'ailleurs ; les prêtres sont de moins en moins nombreux et ils doivent revêtir plusieurs casquettes ; les décisions se prennent en communauté autour du conseil pastoral et même d'une Équipe d'Animation Paroissiale constituée de trois personnes qui m'assistent pour prendre toutes les décisions de la vie de notre Paroisse. Elle est bien finie l'époque où le Curé solitaire décidait de tout.

### ML : Vous sentez-vous prêtre à Mazères-Lezons ?

**VG :** Une fois ordonné prêtre j'ai beaucoup réfléchi : j'avais travaillé à une époque de ma vie en Afrique, et on me demandait là-bas ; j'ai hésité longtemps. Je me suis dit que si j'y devenais prêtre

ce serait pour moi une facilité : la terre de mission ici est plus ardue, plus complexe ; ici on respecte moins le prêtre, ici je réalise ma vocation ; alors j'ai choisi notre Diocèse ; on rencontre en périphérie urbaine de grands problèmes sociaux, limités autrefois aux quartiers Nord de Pau. Être Curé dans ce village ne m'éloigne pas de la réalité de l'accompagnement des jeunes paumés avec leur fragilité, leur pauvreté, leur précarité et leurs questions, exercées dans le cadre de mes responsabilités régionales de la JOC.

C'est vrai que Mazères mériterait son Curé à part entière, entre les malades à visiter, les accompagnements sociaux à assurer, etc... et d'ailleurs on le dit souvent « le Curé n'est jamais là... » [sourire] mais je me sens bien ici, ballotté et bousculé mais heureux de vivre dans un village qui sait s'ouvrir aux autres.

# En direct de Mazères-Lezons



## ► Première fête au Centre social



La fête s'est prolongée dans la nuit

Pour clore une année d'activités, de rencontres et d'échanges qui ont jalonné la vie du Centre social de juin 2010 à mai 2011, plus de 400 adhérents ont participé à la journée du 21 mai dernier.

Ainsi, les diverses activités ont assuré le spectacle tour à tour, de 14h à tard dans la nuit mazéroise, et plus de 200 enfants, ados, parents et grands-parents, ont partagé le repas préparé par des bénévoles.

Une fête réussie à mettre également au crédit des salariés, partenaires et administrateurs du Centre social.

Bonne rentrée à tous et bienvenue aux nouvelles activités enfants et adultes. ■

## ► Un récital magistral



Piotr Migounov et Exrompt Quintet

Le vendredi 20 Mai, les auditeurs réunis en l'église de Mazères-Lezons ont pu apprécier le merveilleux récital offert par les musiciens virtuoses russes d'Exrompt Quintet et le chanteur soliste du Bolchoï, Piotr Migounov.

Mélange de pièces classiques universellement connues et de compositions traditionnelles slaves, leur répertoire a enchanté les mélomanes avertis comme ceux venus découvrir un nouvel univers musical.

Au-delà de la qualité rare de leur prestation, les artistes reçus chaleureusement à la Mairie à l'issue du concert, ont fait montre d'une grande disponibilité et ont accueilli avec un bonheur souriant les chaleureuses félicitations d'un public conquis. ■

## ► À vos cartables !



145 enfants fréquentent l'école publique

Les petits Mazérois ont repris le chemin de l'école lundi 5 septembre. Ils étaient au nombre de 145 et ont été accueillis par six enseignants : deux en classes maternelles, Mme Véron-Durand et Mme Etoré et quatre en classes primaires, Mme Couffy, Mme Canton, Mme Bonnel et M. Serrano.

Cette nouvelle année scolaire est marquée par la nomination de Mme Etoré en qualité de Directrice du groupe scolaire. Elle succède à M. Tintet qui a été appelé à d'autres fonctions au sein de l'Education nationale.

Souhaitons leur respectivement une réussite épanouissante dans leurs nouvelles responsabilités. ■

## ► Le village en fête



Les jeunes à l'honneur

Les festivités 2011 se sont bien déroulées grâce à une bonne préparation du comité des fêtes. Par exemple, le concours de pétanque a mis en compétition une cinquantaine de

doublettes, et les enfants ont applaudi un spectacle de clowns suivi d'un majestueux goûter.

Le samedi soir la salle Marcelle Courtois était pleine à craquer pour le délicieux dîner suivi d'un magnifique feu d'artifice, puis la soirée s'est prolongée autour d'une animation dansante et de la buvette en plein air.

Le dimanche les Mazérois très nombreux se sont retrouvés autour des personnalités des communes voisines pour le vin d'honneur. Ce fut l'occasion pour Madame le Maire de remercier les jeunes Mazérois qui ont participé à l'Atelier jeunes (ancien Chantier jeunes) et de féliciter notre championne de France de patinage artistique sur roulettes, médaillée d'or pour la deuxième année consécutive : Suzie Etchart. ■

## ► L'OMS fédère les énergies



"La rentrée des assos" organisée par l'OMS.

L'Office Municipal des Sports a organisé la 2ème « Rentrée des assos ». Cette journée ouverte à tous ceux qui souhaitent exercer une activité sportive leur permet de découvrir toutes celles qui peuvent être pratiquées dans les clubs de notre commune.

Avec ou sans leurs parents, les enfants et adolescents ont pu ainsi rencontrer les éducateurs et dirigeants des associations, et ils ont eu surtout l'opportunité de s'essayer aux disciplines proposées avant de faire leur choix. On aura donc pu voir les jeunes pousser chausser les rollers avec l'USM, s'entraîner aux lancer-francs avec l'ASMUR Basket, essayer des dribbles effrénés avec l'ASMUR Foot, ou encore tenter des prises de judo avec le Centre Social.

L'OMS a bien rempli sa mission dans l'animation des synergies entre associations. Cet événement prouve que tous les clubs ont conscience qu'en jouant groupés l'effet collectif est très positif pour la promotion du sport dans la commune. ■

## ► Zoom... Transhumance mazéroise



Christophe CLOTTE

« **Condition Erratique** ». C'est ainsi que Christophe Clottes a baptisé sa création que Mazères-Lezons va accueillir, une création spécialement réalisée pour notre espace public, dans le cadre du partenariat de la commune avec « Le Bel Ordinaire », l'espace d'art contemporain de la CDA-PP.

Il s'agit d'un « troupeau » de petits êtres spatiaux, imaginaires, qui se déplacera à travers notre village. Il s'arrêtera pour « pâturer » dans différents quartiers : tout d'abord d'octobre à fin novembre au Clos Corisande, au pied du coteau, au Clos des Mûriers, sur les bords du gave, et enfin sur le chemin qui relie l'Allée de Lezons à la rue des Marronniers.

Après une hibernation bien méritée, il reviendra au printemps pour une deuxième séquence de transhumance. Cette fois, le troupeau atypique mais

facile à nourrir et à garder voudra s'installer dans les jardins des Mazérois ! Aussi il ne tient qu'à vous de faire savoir si vous désirez accueillir ce paisible bétail chez vous...

Christophe Clottes nous explique que l'oeuvre est un tout : elle doit se comprendre par la création des petits êtres pour le cadre où ils sont installés. Ces animaux sont dotés d'une porte et d'une fenêtre. Par les ouvertures notre regard est orienté et nous propose sa perspective sur les divers paysages de notre village qui se juxtaposent à notre vue. L'artiste nous

invite à une « lecture poétique » de ces sites pour une re-découverte de notre environnement quotidien que nous connaissons ou croyons connaître pourtant si bien.

Ces gentils envahisseurs s'installeront devant la mairie le **vendredi 30 septembre** pour le **vernissage de l'exposition à 19 h**. Le soir même l'artiste et le public les accompagneront pour le premier déplacement vers le Clos Corisande.

**Soyez nombreux à suivre cette première transhumance !**



# Avec vos élus...

www.mazeres-lezons.fr

## > À vos agendas

Jeudi 13 octobre à 19h, **réunion publique** à la mairie pour la présentation aux habitants du projet d'aménagement des rues de la République et Louis-Barthou.

## > Balayage des rues

Veillez à libérer les rues de tout stationnement pour le balayage trimestriel de la voirie :  
 lundi 26 et mardi 27 septembre  
 lundi 19 et mardi 20 décembre



## > Atelier jeunes

C'est une formidable équipe de 16 jeunes Mazérois qui se sont portés volontaires pour prêter la main à l'embellissement de notre village pendant leurs vacances d'été.

Pendant une semaine, levés tôt pour profiter des heures fraîches, ils ont retroussé leurs manches pour donner un coup d'éclat à notre décor environnant.



*Avec les apprentis, les "vieux" ont pris un coup de jeune !*

C'est ainsi que les murs extérieurs du cimetière ont oublié leur grisaille pour se couvrir de blanc, comme à l'intérieur. C'est ainsi que le vieux lavoir et le petit pont de l'Arriù ont retrouvé des couleurs pimpantes... Mais la liste des réalisations est trop longue pour la reprendre ici...

Comme des « pros » l'équipe s'est parfaitement adaptée à toutes les étapes du travail quotidien, du « debriefing » matinal au nettoyage du matériel en fin de journée.

Cette séquence laborieuse s'est clôturée par le désormais traditionnel déjeuner de fin de chantier, à la fois amical et convivial : l'occasion pour les jeunes et les adultes de se rappeler les anecdotes les plus drôles et de revivre les fous-rires de la semaine.

Jean-Marc LACRAMPE



## > Devoirs d'automne au jardin

Les heureux bénéficiaires de jardins doivent penser que c'est le moment de rafraîchir la coupe des haies. Leur entretien régulier garantit non seulement une bonne visibilité pour la circulation mais aussi de bonnes relations entre voisins. N'attendez pas que votre voisin se plaigne de l'épaisseur du feuillage qui débord de votre grillage ou muret, coupez court aux conflits de voisinage !

Les feux de feuillage ou autres déchets verts sont totalement interdits, quel que soit le jour de la semaine, dans toutes les zones urbaines, donc dans notre commune. Le bac marron mis à disposition par la CDA-PP est précisément destiné à recueillir les végétaux.

Il est fort regrettable de constater que les petits ruisseaux ou canaux sont parfois encombrés de « déchets verts », autrement dit de la tonte des pelouses ou du ramassage des feuilles.

Puisqu'il faut le rappeler, n'oublions pas que c'est de la propreté de ces ruisseaux que dépend l'efficacité de l'écoulement et du ruissellement des eaux de pluie, surtout au moment des fortes intempéries comme nous en avons connu avec les violents orages de début juin et début septembre. En clair, un ruisseau encombré par les déchets des pelouses peut provoquer une inondation des habitations.

Christophe CARRÈRE



## > Des nouvelles de la future digue

Le tracé de la future digue de protection contre la crue centennale du gave de Pau est désormais définitif. Il a été élaboré en concertation avec les propriétaires des terres agricoles qui seront traversées par cet ouvrage, avec l'implication de la mairie et l'accompagnement du Syndicat intercommunal du Gave de Pau.

Le Conseil général a engagé cet été la procédure des acquisitions foncières.

En septembre les dossiers réglementaires sont transmis en Préfecture, en octobre l'avis d'appel public à concurrence sera lancé pour un choix du maître d'œuvre en novembre.

La procédure de consultation des entreprises pour la réalisation du chantier se déroulera au premier trimestre 2012.

La seule inconnue cependant est la date de délivrance de l'autorisation de travaux par arrêté préfectoral. Espérons qu'elle tombera au plus tard au printemps...

Eric CAZABAT



## > Aménagement de voirie

La municipalité travaille depuis de nombreux mois au projet d'aménagement de la voirie, rue de la République à partir de l'avenue du Général de Gaulle jusqu'à la rue Louis-Barthou et celle-là même jusqu'à la rue Jules Ferry.

Ce long et important chantier va assurément déranger les riverains et perturber la circulation dans le village :

Dans un premier temps, de novembre 2011 à février 2012, la voirie sera éventrée pour installer un nouveau réseau d'assainissement (car l'actuel est vétuste). Pour cela la circulation sera alternée et interrompue au fur et à mesure de l'avancement des travaux et de l'ouverture des tranchées.

Dans un deuxième temps, au printemps 2012, ce sont les « réseaux secs » qui seront enfouis : basse tension, télécommunications, fibre optique et éclairage public. Cette fois la tranchée sera opérée en bordure de voirie et non au milieu, ce qui perturbera moins la circulation.

Dans un troisième temps, à l'été 2012, c'est le réseau d'eau potable qui sera rénové (car l'actuel est également vétuste).

Après ces trois périodes de gros chantiers, l'aménagement de la voirie en surface sera réalisé. La municipalité souhaite présenter le projet aux habitants à l'occasion d'une **réunion publique : jeudi 13 octobre à 19h à la Mairie.**

Roger PEDEFLOUS

## > Chez nous... Per noste...

### > Agenda

- **Samedi 24 septembre** - Journée d'accueil des jeunes organisée par le District de Football, stade municipal
- **Lundi 26 et mardi 27 septembre** - Balayage trimestriel de toute la voirie
- **Vendredi 30 septembre** - Vernissage de l'œuvre d'art contemporain de l'artiste Christophe Clottes, 19h à la Mairie. Puis exposition itinérante dans le village du 30 septembre au 15 novembre.
- **Jeudi 6 octobre** - Voyage des Aînés à Biarritz, à l'invitation du CCAS.
- **Jeudi 13 octobre** - Réunion publique de présentation du projet d'aménagement des rues de la République et Louis-Barthou, 19h à la Mairie.
- **Samedi 22 octobre** - Théâtre : « c'est l'histoire d'un mec... de là-bas » de Gilles Llerena, « one man show » proposé par la Commission Animation de la municipalité - 20h30 salle Marcelle Courtois - tarifs : adultes 6€, moins de 18 ans 3€.
- **Vendredi 11 novembre 2011 à 11h30** - Cérémonie de l'Armistice du 11 novembre au Monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur à la Mairie
- **Vendredi 18 novembre** - Soirée Cabaret organisée par le Comité des Fêtes (sous réserve de confirmation), salle Marcelle Courtois.

- **Vendredi 2 décembre** - Téléthon, dîner des associations, 20h salle Marcelle Courtois
- **Vendredi 9 décembre** - Marché de Noël des écoles après la classe (lieu à préciser ultérieurement).
- **Lundi 19 et mardi 20 décembre** - Balayage trimestriel de toute la voirie.

### > Le carnet

**NAISSANCES :** Fabio ESTEVES VAZ - Luna DUMORA - Manon DOMINGO HONDET - Matthias ABADIE - Bilitis CAZE MARIE - Carmen GERARD VIGUERA - Cassandre VALLIER - Emma VINEGRA - Milan BIHIN.

**MARIAGES :** Jean SOUBERBIELLE et Brigitte DE MARIA - Aleksandar STOJIMIROVIC et Séverine FERNANDEZ

**DÉCÈS :** Albertine MONGABURE épouse OLIVAN - Henriette CARRERE veuve LACAZETTE - Lucien GIRCH - Henriette DESTRADE - Henriette PRÉ - Edouard ROUSSET - Joseph SARRAILLET - Paul LASCURETTES - Jacqueline LEVRIER - Marie Madeleine DOMENGINE - Marie-Louise LARTIGUE épouse PEYROU

### > Mémento

- Samu : 15
- Pompiers : 18
- Police secours : 17
- Médecins : Dr Rodéro, Dr Jobert ☎ 05 59 06 52 02
- Chirurgien dentiste : Dr Cachelet ☎ 05 59 06 51 29
- Pharmacie Beth-Ceü : ☎ 05 59 06 54 05
- Maison de retraite Saint-Léon : Vallée Heureuse ☎ 05 59 06 13 22
- Maintien à domicile des Personnes âgées : 22 rue du Fer à Cheval ☎ 05 59 06 66 94

### Taxi Pour Tous :

Éric Pédarrieu ☎ 05 59 33 26 57

**Edf (sécurité dépannage) :** ☎ 0 810 333 364

**Gdf (sécurité dépannage) :** ☎ 0 810 433 065

**Bureau de Poste :** ☎ 05 59 06 68 60

(fermé l'après-midi des mardi, mercredi, jeudi)

**Presbytère :** ☎ 05 59 06 64 77

**Centre social :** ☎ 05 59 06 68 70

**Crèche municipale :** ☎ 05 59 06 11 13

**École maternelle :** ☎ 05 59 06 60 55

**École primaire :** ☎ 05 59 06 51 23

**Bibliothèque municipale :** ☎ 05 59 06 80 54

**Mairie de Mazères-Lezons :**

30 avenue du Général de Gaulle 64110

☎ 05 59 06 56 61 (fermé mardi ap-midi et jeudi ap-midi)

**Permanence premier samedi du mois :** de 10 h à 12 h

Courriel : mairie@mazeres-lezons.fr

Site internet : [www.mazeres-lezons.fr](http://www.mazeres-lezons.fr)

**Téléphone d'urgence mairie :** 05 59 06 33 88

(ou n° mairie 05 59 06 56 61 qui sera transféré).

• Mairie de Mazères-Lezons - 30, avenue du Gal de Gaulle 64110 Mazères-Lezons

• Directrice de la publication : Monique SÉMAVOINE

• Directrice de la rédaction : Nicole le DIEU de VILLE

• Crédits photos : Perrine RIMAJOU, J.-P. LAPLACE

• Réalisation, impression :

Imprimerie de Navarre - Zone Induspal

Avenue des Frères Mongolfier

64148 Lons - Tél. 05 59 35 46 68

• Dépôt légal à parution

